Image not found or type unknown

Vente de jantes non homologuées pour mon véhicule

Par **sal1**, le **18/03/2009** à **15:51**

j'ai acheté début Décembre 2008 des jantes de voitures pour mon véhicule (VW Golf 3).
Je m'apperçois rapidement que les jantes sont larges et qu'elles touchent la carosserie lorsque je passe sur un dosdanne ou lorsque le véhicule est chargé.
Après plusieurs semaines de recherche d'une solution, je découvre courant du mois de Mars 2009 que les jantes que le garagiste m'a vendu ne sont pas homolgués pour des Golf 3 et que par conséquant je ne peux pas passer le contrôle technique de mon véhicule avec ces jantes. Je retourne voir le garagiste et l'informe de ma découverte et il refuse de me les reprendre. Que puis-je faire, sachant que le garagiste (spécialiste des pneus et jantes) m'a vendu des jantes qui ne sont pas homolguées pour mon véhicule sans qu'il m'en informe ?
Dans ces circonstantes puis-je l'obliger à me les reprendre ?
Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **patinette**, le **18/03/2009** à **15:57**

contactez la direction générale de la consommation et de la répression des fraudes, vous leur exposez votre problème.
Vous trouverez leur coordonnée dans les pages jaunes

Par **sal1**, le **19/03/2009** à **11:19**

Bonjour à tous,

Je viens de les appeler et apparament je ne peux rien y faire sauf essayer de m'arranger avec le garagiste.
Merci pour tout

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés